



Appel des Fédérations CGT et FO des Services publics à la journée d'action interprofessionnelle du 5 mars

Les Fédérations CGT et FO des Services publics, avec leurs confédérations, réaffirment leur opposition résolue aux principales dispositions contenues dans l'accord interprofessionnel sur l'emploi du 11 janvier 2013.

Cet accord refusé par deux des trois grandes confédérations syndicales organise une plus grande flexibilité pour les salariés, un recul de leurs droits individuels et collectifs au bénéfice des employeurs.

La lutte contre le chômage appelle une rupture avec les politiques d'austérité et de rigueur préjudiciables à l'emploi en qualité et en quantité.

Le gouvernement annonçant son intention de retranscrire dans la loi un accord régressif pour les droits sociaux, la CGT et Force Ouvrière décident d'appeler les salariés à se mobiliser et à exprimer leur désaccord en direction du gouvernement, des députés et des sénateurs.

Les Fédérations CGT et FO des Services publics appellent les personnels avec leurs syndicats à participer aux rassemblements, manifestations et arrêts de travail, qui sont organisés le 5 mars prochain.

Cette journée permettra d'exprimer un refus de l'austérité qui se développe dans nos secteurs au nom de la baisse des dépenses publiques :

- Blocage des salaires et gel du point d'indice,
- Remise en cause des conventions collectives et des statuts,
- Suppressions d'emplois,
- Dégradation des conditions de travail,
- Réforme territoriale, Acte III de la décentralisation et mutualisation des services, qui entraîneront une dégradation du service public et une diminution de l'emploi public

Forts du point d'appui constitué par l'appel à la mobilisation du 5 mars contre l'ANI et au delà contre l'austérité, nous considérons que de nouvelles perspectives s'ouvrent pour organiser, à l'échelle nationale le rapport de force, dans l'ensemble de nos secteurs professionnels.

Elles décident de se rencontrer afin de décider ensemble de nouvelles initiatives à prendre dans la période qui s'ouvre pour défendre et faire aboutir les légitimes revendications des personnels.

Le 27 février 2013